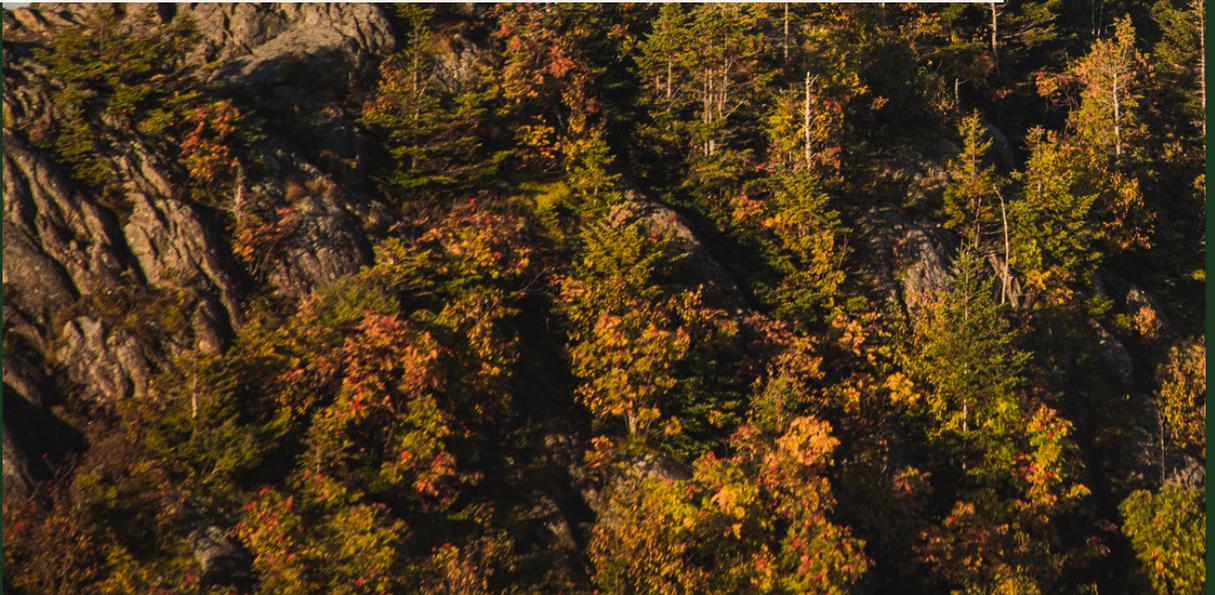


AVRIL 2024

Démarche de réflexion sur l'avenir des forêts

Mémoire de l'Association des parcs régionaux du Québec



Objectif de ce mémoire

L'Association des parcs régionaux du Québec (Parq) souhaite sensibiliser le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) aux enjeux auxquels sont soumis les gestionnaires de sites de pratique d'activités de plein air et de récréotourisme en terres publiques.

À propos de Parq

Créée en 2014 et reconnue comme organisme national de loisir depuis 2019, Parq compte à ce jour 70 membres. L'Association a pour mission de regrouper, de représenter et de promouvoir les parcs régionaux du Québec en tant que lieux accessibles pour la pratique d'activités de plein air afin de favoriser de saines habitudes de vie par des expériences de qualité diversifiées, dans un cadre sécuritaire. Elle dirige le programme d'accréditation Parq, un sceau de professionnalisme reconnu par le gouvernement du Québec. L'Association gère également une enveloppe de 11 millions de dollars octroyée par le ministère du Tourisme dans le cadre du programme de développement de l'offre touristique des parcs régionaux (DOTPR). Elle propose aux gestionnaires de parcs régionaux tous les outils et l'accompagnement nécessaires pour les aider à atteindre de hauts standards de qualité.



Contexte

Définir une vision qui assurera la pérennité des forêts implique une collaboration étroite entre les divers intervenants et gestionnaires du territoire. Les forêts situées en terres publiques jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la régulation du climat et la fourniture de ressources naturelles essentielles à l'économie du Québec. Leur avenir est de plus en plus menacé par différents facteurs, tels que l'exploitation forestière intensive, les changements climatiques, la fragmentation des habitats et la pression croissante de l'urbanisation.

Les parcs régionaux jouent un rôle clé dans la consolidation et la bonification des actions de protection du territoire. À ce titre, le réseau Parq souhaite faire partie des partenaires de premier plan dans l'élaboration de la vision qui assurera la pérennité des forêts du Québec.



Contexte – suite

Selon la Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM¹ et la politique de l'activité physique, du sport et du loisir *Au Québec, on bouge en plein air*², les retombées sociales, environnementales et économiques du plein air sont multiples. Néanmoins, à nos yeux, certains enjeux témoignent d'un manque de cohérence entre, d'une part, une volonté gouvernementale de mettre en valeur les espaces naturels du Québec – notamment par l'octroi de fonds publics pour le développement du récréotourisme dans les parcs régionaux – et d'autre part, les nombreux défis administratifs associés à la gestion et au développement des activités récréotouristiques sur les terres du domaine de l'État.

L'attrait pour le plein air et le récréotourisme est en essor au Québec; une tendance forte qui marque notre économie. Notre province possède des attraits naturels et de grands espaces, en plus d'une expertise en plein air indéniable pour attirer une clientèle internationale. En 2022, le réseau des parcs régionaux a généré plus de 3 000 emplois, enregistré un achalandage de près de 3,8 millions de visites et rapporté 70 millions de dollars en revenus. Par l'attrait qu'ils exercent auprès des citoyens et des visiteurs, de même que par le rôle clé qu'ils jouent dans la mise en valeur et la conservation du territoire public québécois, les parcs régionaux sont de véritables moteurs de développement économique et communautaire. De plus, ils reçoivent un grand soutien financier du gouvernement du Québec et génèrent d'importantes retombées dans nos régions.

1: https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Etude_Plein_air_rapport_final.pdf

2: www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Politique-FR-v18_sans-bouge3.pdf

Enjeux

Voici un aperçu des difficultés exprimées par les parcs régionaux situés sur les terres du domaine de l'État.

1

Les délais de traitement des demandes de droits d'utilisation, de baux, de certificats d'autorisation et de permis de tous types sont longs. Il arrive fréquemment que les requêtes formulées auprès des ministères et des directions régionales ne soient pas traitées à temps pour permettre aux gestionnaires de parcs régionaux d'engager les dépenses associées aux projets financés par divers programmes de subventions provinciaux.

2

Les livrables en matière de gestion du territoire des parcs régionaux situés sur les terres du domaine de l'État varient considérablement d'une région à l'autre. C'est aussi le cas de la nature des liens qui unissent les organismes mandataires de la gestion des parcs régionaux et les gestionnaires de territoires publics, comme les MRC et les ministères. De plus, les gestionnaires de parcs régionaux souhaitent que les documents de planification, d'aménagement et de gestion du territoire soient intégrés de manière plus harmonieuse à ceux qui concernent la gestion du territoire public, notamment en ce qui a trait au prélèvement des ressources naturelles.

Enjeux – suite

3

Bien souvent, les organismes gestionnaires de parcs régionaux travaillent avec des budgets limités, puisque la plupart d’entre eux ne reçoivent pas de financement récurrent significatif, par exemple. Ainsi, pour être viables financièrement, ces organismes sont contraints de «rentabiliser» leurs activités en terres publiques, parfois au détriment de leur volonté de jouer un rôle plus important en matière de conservation et de mise en valeur des milieux naturels. Cette réalité est particulièrement évidente pour les parcs régionaux dont le territoire est aussi régi par un statut de conservation, en tout ou en partie.

4

La vocation principale des parcs régionaux, soit le loisir de plein air et le récréotourisme, n’est pas toujours prise en considération dans les exercices de planification et d’exploitation des terres publiques. Il est donc difficile pour les gestionnaires de parcs régionaux de prévoir l’aménagement de leur territoire.

Ces enjeux ont des répercussions négatives sur le développement des parcs régionaux du Québec qui sont pourtant des acteurs clés de développement régional et touristique. Nous croyons qu’il faut se pencher sur le sujet rapidement afin de protéger l’accès à la nature pour l’ensemble des Québécoises et Québécois.

Solutions proposées

1

Nous proposons que le MRNF crée un comité de travail national interministériel regroupant Parq et les divers acteurs touchés par l'aménagement du territoire en terres publiques afin d'assurer une meilleure cohésion dans la planification et le développement des forêts en terres publiques. Cela permettrait aussi de favoriser une planification concertée du territoire, de voir à l'utilisation de schémas d'aménagement intégrés, de faciliter l'harmonisation des usages du territoire et de faire en sorte que les parcs régionaux deviennent des partenaires du milieu forestier.

2

Parq propose aussi la mise en place d'un comité de révision du cadre de référence sur les parcs régionaux afin de veiller à une saine croissance des parcs régionaux au Québec. En outre, le cadre de référence actuel porte uniquement sur la création d'un parc régional et ne traite pas des étapes essentielles à sa gestion. La révision des outils de planification et de mise en valeur de la forêt devrait permettre aux parcs régionaux de répondre encore plus aux besoins des collectivités et des clientèles touristiques. Pour cela, il faut davantage considérer la vocation récréative des parcs régionaux et les retombées directes qu'ils génèrent pour les régions. L'harmonisation des usages doit demeurer une préoccupation constante.

Conclusion

Nous espérons ardemment faire partie de la solution et nous tendons la main au MRNF dans l'objectif de trouver des avenues durables qui permettront d'élaborer une vision d'avenir commune et d'identifier des solutions pour assurer la pérennité de forêts du Québec. Nous souhaitons que cette démarche mène à la mise en place d'un cadre de travail et de discussion qui favorisera une cohabitation saine et harmonieuse de tous les gestionnaires du territoire.

Pour conclure, il nous apparaît impératif de mentionner que cette démarche s'appuie également sur une série de faits saillants déjà mis en lumière par l'Étude des problématiques vécues par les gestionnaires de terres publiques relativement à l'accessibilité au territoire pour les activités de plein air³, réalisée par la Coalition québécoise du plein air. À nos yeux, ces enjeux sont plus actuels que jamais, comme en témoignent les défis soulignés dans ce mémoire.

³: https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Etude_Plein_air_rapport_final.pdf

Contact

Pour tout suivi ou pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez contacter Catherine Goulet-Paradis, responsable des parcs régionaux du Québec : cgparadis@aventurequebec.ca.



Parcs régionaux
du Québec